



Déclaration de la CFDT lue

lors du Beauvau des polices municipales, le 21 novembre 2024

La fédération Interco CFDT accueille la reprise des séances du Beauvau des polices municipales avec envie. Mais aussi avec de l'espoir. L'espoir de la reprise d'un véritable dialogue social sur les conditions de rémunération et la retraite des policiers municipaux et des gardes champêtres. Analysons rapidement les conséquences immédiates du fiasco qu'est le nouveau régime indemnitaire de la police municipale :

- des municipalités qui mettent les curseurs le plus bas possible ;
- çà et là, des critères sur la partie variable hors-sol, voire gênants pour les libertés publiques et frôlant parfois la discrimination.

D'ailleurs, quid des agents dont la municipalité n'aura pas délibéré dans les courts délais impartis ?

À plus long terme, à l'issue de la période de sauvegarde, certains agents pourront perdre en salaire.

D'ores et déjà, nombreux sont ceux qui assimilent cette œuvre de la ministre déléguée aux collectivités territoriales du gouvernement précédent à un coup de poignard dans le dos alors que jamais, non jamais, les risques n'ont été aussi grands dans l'exercice de la profession et jamais les prérogatives n'ont été aussi nombreuses. La CFDT est fière de n'avoir pas été la complice de cette régression sociale et estime que les femmes et les hommes des polices municipales méritent mieux que ce régime indemnitaire bien pâle, mieux que des « tweets » de soutien, que des allocutions grandiloquentes ou que des médailles à titre posthume.

Aussi, la CFDT demande la tenue de nouvelles négociations afin d'aboutir à un protocole d'accord majoritaire esquissant des perspectives salariales dignes de ce nom et de l'investissement quotidien des agents.

La CFDT souhaite corréliser à ces négociations le volet retraite. Il est d'une impérative nécessité de faire en sorte que les policiers municipaux ne se retrouvent plus, pour bon nombre d'entre eux, avec à peine 1 200 € pour vivre, ou plutôt survivre, une fois la retraite arrivée, après 40 années de bons et loyaux services, après des week-ends et jours fériés passés sans leur famille, après des menaces, des crachats et des blessures qui ont ponctué leur carrière. La bonification du 1/5^e (ou catégorie active) pour tous est également légitimement attendue.

Sans tout cela, nos territoires vont au-devant d'une grande crise du recrutement et de la fidélisation des agents de cette filière. Il faudra alors baisser le niveau de recrutement avec tout ce que cela engendrerait pour la qualité du service public de sécurité.

Sur le plan opérationnel, l'émergence d'un cadre d'emploi doit permettre de ne plus envoyer des policiers municipaux non armés dans des zones infectées par le trafic de drogue et les règlements comptes qui lui sont consubstantiels ou sur des missions de rétablissement de l'ordre.

En ce qui concerne les prérogatives judiciaires, si elles doivent évoluer, devront être circonscrites à ce qui bénéficie à l'action de terrain et ne pas mobiliser les effectifs derrière un écran d'ordinateur. Les policiers municipaux doivent demeurer au contact de la population, leur action est essentielle pour éviter la gradation délictuelle de certains jeunes et contribue à la remontée de renseignements fort utiles à la sûreté de l'État.

Les policiers municipaux doivent demeurer des spécialistes de l'action de proximité, la tendance dans diverses localités qui consiste à vouloir en faire des doublons ou des palliatifs des forces étatiques ne va pas dans le sens de l'intérêt général qui doit être guidé par la complémentarité entre les agents territoriaux et nationaux et non par une substitution larvée. Le continuum de sécurité doit prendre tout son sens pour travailler sur tous les spectres de la délinquance.

Avant toute considération opérationnelle, la CFDT déclare que les policiers municipaux ne sont pas dans des dispositions leur permettant d'évoquer toute évolution de leurs prérogatives, tant la désillusion et la démotivation prédominent dans leur esprit.

Je vous remercie de votre attention.

Julien Morcrette

Secrétaire national

en charge du ministère de l'Intérieur et des Forces de Sécurité Publique et Civile



Julien lit la déclaration de la fédération Interco CFDT lors du Beauvau des polices municipales